

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2024

10 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1/2024 – MODIFICATION DES AP CP – BUDGET PRINCIPAL 700

N° Ordre : DE-073-2024

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la cave des Vignerons de Buzet-sur-Baïse, après convocation régulière du Président du 18 septembre 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (42) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : Mme Brigitte CERVERA, suppléante

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON, M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRE-SOLANO, et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA à M. Alain POLO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Nicolas LACOMBE, Mme Edith BUSQUET à M. Patrick GOLFIER, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Evelyne CASEROTTO, M. Marc GELLY à M. Frédéric SANCHEZ

Membres absents excusés (1) :

Fieux : M. Joël AREVALILLO, suppléé par Mme Brigitte CERVERA

Membres absents non excusés (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Secrétaire de séance : Mme Paulette LABORDE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Votants : 51

Absents : 11

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération DE-016-2024 du 27 mars 2024 approuvant la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n° DE-017-2024 du 27 mars 2024 approuvant le Budget Primitif – Budget Principal 700 ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 12 septembre 2024.

Considérant que la modification de l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement d'une autorisation de programme (AP) doit faire l'objet d'une délibération spécifique lors de l'adoption du budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative ;

Considérant que les crédits de paiements inscrits en 2024 sur l'AP n° 2021-1 (élaboration du PLUi) et sur l'AP n°2021-5 (voie verte Feugarolles-Moncrabeau) sont insuffisants compte tenu du rythme d'exécution des travaux ;

Cette décision modificative porte sur les points suivants :

1. Frais de documents d'urbanisme, AP n°2021-1 :

Compte tenu du déroulement de l'opération, et notamment de l'enquête publique, certains frais se sont révélés supérieurs aux prévisions budgétaires et concernent la reprographie, la mise en place d'un registre numérique et les honoraires aux commissaires enquêteurs.

Les crédits à inscrire s'élèvent à 50 000 €.

2. Travaux d'aménagement de la voie verte Feugarolles-Moncrabeau, AP n°2021-5 :

Au vu du rythme d'exécution des travaux, il est nécessaire de modifier le montant des crédits prévus en 2024, et de les augmenter de 262 000 €, ce qui correspond à des travaux de maçonnerie et un début d'exécution des travaux de VRD.

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Programme AP	libellé	chap.	libellé chapitre	article	libellé	Dépenses
2021-1	PLUi	20	Immobilisations incorporelles	202	Frais des documents d'urbanisme	50 000,00 €
2021-5	voie verte	22	Immo reçues en affectation	22538	Autres réseaux	262 000,00 €
---	---	21	Immobilisations corporelles	21351	Bâtiments publics	-312 000,00 €
TOTAL						- €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter** la décision modificative n°1/2024 du Budget Principal 700.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Signature of Alain Lorenzelli

Paulette Laborde
Secrétaire de séance

Signature of Paulette Laborde



Publication le : **27 SEP. 2024**